

La rentrée scolaire 2023-2024

Thèmes prioritaires et nouveautés en Suisse romande et au Tessin

Franca Armi

Dès le 14 août 2023, les élèves romand-es et tessinois-es reprenaient le chemin de l'école. Cette rentrée scolaire paraît retrouver un semblant de normalité avec une série de problématiques et de thèmes prioritaires propres à chaque canton, après les rentrées perturbées par la crise sanitaire et une année marquée par l'accueil d'élèves ukrainien-nes.

Sommaire

Éducation numérique

Ressources et moyens d'enseignement

Santé et bien-être

Migration

Changements structurels

Situation de l'emploi dans l'enseignement et effectifs des élèves

Enseignement des langues

Pédagogie spécialisée

Durabilité

Relation famille-école

Les principales informations communiquées par les cantons de Suisse romande et du Tessin lors de cette rentrée scolaire 2023-2024 sont synthétisées dans le présent document. Chaque canton opère des choix de communication propres à sa situation et au rythme de l'évolution de son organisation scolaire. La variété des projets démontre le véritable potentiel des cantons à développer des solutions face aux défis qui se posent localement.

Les points forts de la rentrée

Malgré quelques recoupements entre cantons, les points forts de cette rentrée sont multiples et reflètent des problématiques plus cantonales que régionales. Des thématiques variées telles que l'augmentation des effectifs d'élèves, la pénurie d'enseignant-es, le suivi des jeunes en difficulté, la santé et le bien-être, la promotion de la formation professionnelle, le développement

durable ou encore la relation famille-école sont abordées dans les communiqués des cantons latins, en plus des réformes en cours ou à venir. De plus, cette année encore, l'éducation numérique est au cœur des préoccupations des cantons romands, qui renforcent leurs stratégies dans ce domaine.

Éducation numérique

... à l'école obligatoire

Depuis quelques années, en particulier depuis l'adoption du [Plan d'action en faveur de l'éducation numérique](#) de la CIIP (2018), les cantons se mobilisent pour renforcer l'enseignement numérique. Révisé en 2021, le [Plan d'études romand \(PER\)](#) intègre maintenant un nouveau domaine disciplinaire Éducation numérique (ÉN), visant



© AdobeStock

le développement d'une culture et d'une citoyenneté numériques. Chaque canton finalise ou actualise son propre concept pour sa mise en œuvre, alors que la formation des enseignant-es a déjà commencé et se poursuivra ces prochaines années, en incluant également des réflexions autour de l'intelligence artificielle. Une attention particulière est accordée à la prévention, que ce soit, par exemple, pour promouvoir une consommation active et réfléchie des outils numériques, pour comprendre les coûts énergétiques induits par les usages du numérique ou encore pour prévenir les cas de cyberharcèlement.

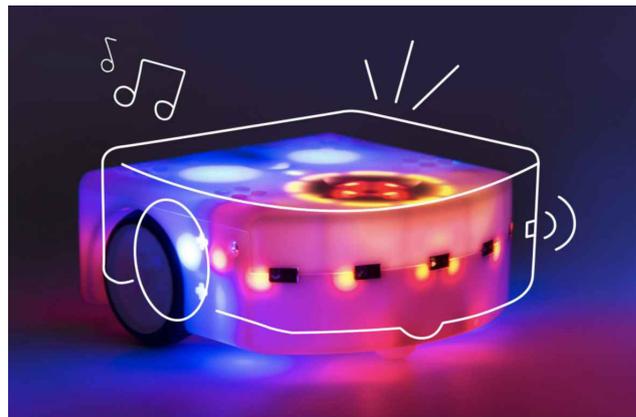
Ci-dessous, les principales nouveautés relatives à la mise en œuvre de l'ÉN annoncées par les cantons :

FR: Une Stratégie cantonale pour la scolarité obligatoire ordinaire et spécialisée (Stratégie ÉdNum) a été élaborée en se basant sur le contenu et les exigences des plans d'études. Elle comprend la formation du corps enseignant, les dispositifs de soutien et d'accompagnement pédagogique au sein des écoles obligatoires et des institutions de pédagogie spécialisée. Elle règle la mise à disposition et le financement des équipements informatiques dans les écoles et leur support technique. Afin d'harmoniser le niveau d'équipement des établissements scolaires et d'éviter les risques de gaspillage, des normes de dotation par degré scolaire sont en effet définies et des standards de qualité, de sécurité et de durabilité sont prévus.

GE: Les élèves du primaire s'initieront aux bases de la science informatique et de la réflexion critique sur les outils numériques. Une phase pilote est menée dans 50 classes du cycle 1 et de nouveaux moyens d'enseignement sont introduits en 1^{re} et 2^e années. Au cycle 3, les disciplines déjà présentes à la grille horaire (Informatique, Médias et images, Sciences appliquées et Démarches mathématiques et scientifiques) prennent dorénavant en compte les objectifs de l'éducation numérique et une nouvelle note d'Informatique figurera dans le bulletin scolaire de 9^e année. À signaler également que la prévention des risques et la sensibilisation aux bonnes pratiques seront renforcées à tous les degrés scolaires.

JU: Lancé en novembre 2022, le plan d'action numérique, qui vise à intégrer les nouvelles technologies de manière pertinente et efficace dans le processus éducatif, se poursuivra au cours de la prochaine année scolaire.

NE: Déjà introduite pour les années 1-3 et 7, l'ÉN fera cette année son apparition dans les classes de 4^e et 8^e années. Si les contenus spécifiques à cette discipline seront abordés de manière transversale pour les plus petit-es, les élèves de 8^e année bénéficieront d'une période supplémentaire à la grille horaire pour développer leurs compétences et la pensée computationnelle.



Source : <https://www.thymio.org/fr/produits/>

Des robots Thymio, ainsi qu'une application de programmation et de simulation, viendront s'ajouter aux équipements informatiques déjà disponibles dans les écoles du cycle 2. Au cycle 1, de nouvelles activités débranchées compléteront le coffret d'activités *Éducation numérique*, développé par l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) pour les élèves de 3^e et 4^e années.

VS: Cette rentrée scolaire est marquée par la finalisation de la stratégie pour une identité numérique unique pour tous. La mise en place de conseils et d'expertises aux communes et aux établissements est également prévue, avec en particulier une sensibilisation aux bonnes pratiques et un soutien à ces derniers.

VD: Après une phase pilote sur les trois cycles, le déploiement de l'ÉN se poursuit et touchera 65 écoles parmi les 93 du canton, d'ici la fin de cette année scolaire. Un troisième volume pour les années 7-8 complète la collection du moyen d'enseignement *<Dé>codage* produit par le canton. Les formations destinées aux enseignant-es du cycle 2 vont débuter en automne. Le choix d'un moyen d'enseignement a été validé. De même, la décision d'une nouvelle grille horaire a été prise.

... au degré secondaire II

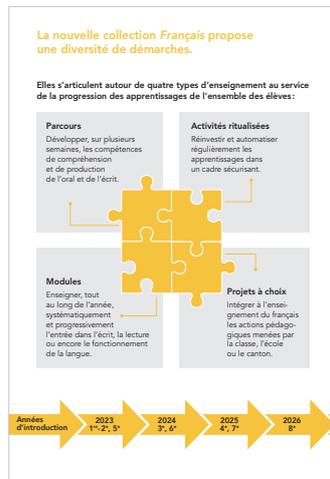
FR: L'approche BYOD (*Bring your own device*, où les élèves utilisent leurs outils numériques personnels) a été généralisée dans les classes de 1^{re} année du secondaire II lors de la rentrée 2022. Les premiers sondages internes montrent que la mise en œuvre s'est plutôt bien déroulée, avec très peu de problèmes techniques et une assez bonne satisfaction de la part des élèves qui estiment toutefois qu'un certain potentiel d'amélioration dans l'utilisation des ordinateurs en classe existe. D'ici l'année scolaire 2025-2026, toutes les classes et filières de formation du secondaire II utiliseront l'approche BYOD.

GE: Afin d'introduire l'interdisciplinarité appelée à être développée dans la nouvelle ordonnance fédérale régissant la maturité gymnasiale (ORRM), une

semaine décloisonnée associant la science informatique à d'autres disciplines sera organisée cette année. De plus, des ateliers de compétences informationnelles (ACI), permettant aux élèves de renforcer leurs aptitudes en recherche et exploitation des ressources documentaires, seront généralisés dans tous les centres de documentation du secondaire II.

Ressources et moyens d'enseignement

Dès cette rentrée 2023, la nouvelle collection de moyens d'enseignement romand (MER) Français 1-8 est introduite pour l'ensemble des cantons romands, dans les classes de 1^{re}, 2^e et 5^e années, puis le sera successivement dans les années subséquentes. Ces MER s'articulent autour de quatre types d'enseignement: 1) des parcours pour développer, sur plusieurs semaines, les compétences de compréhension et de production de l'oral et de l'écrit; 2) des modules pour enseigner, tout au long de l'année, systématiquement et progressivement l'entrée dans l'écrit, la lecture ou encore le fonctionnement de la langue; 3) des activités ritualisées pour réinvestir et automatiser les apprentissages dans un cadre sécurisant; 4) des projets à choix pour intégrer des actions pédagogiques menées par la classe, l'école ou le canton.



Autre nouveauté, l'instrument *Profil de compétences transversales* (PCT), outil romand à inscrire dans les dispositifs cantonaux liés à l'orientation scolaire et professionnelle (cf. encadré). Il a pour objectif d'aider les élèves à identifier leurs points forts pour leur projet de formation tout en permettant de mettre davantage en valeur leurs compétences auprès des écoles du secondaire II et des maîtres-ses d'apprentissage. Plusieurs cantons prévoient une mise en œuvre échelonnée, par exemple NE qui débutera cette année avec deux centres scolaires avant sa généralisation à l'ensemble du canton dans trois ans.



VD: L'approche BYOD a été généralisée pour les jeunes suivant une formation d'employé-e de commerce. À signaler également que d'importants investissements sont prévus par le canton pour les infrastructures informatiques.

Des nouveautés cantonales sont également signalées:

FR et VS: Nouveau moyen d'enseignement de la musique au degré primaire (élaboré conjointement par des enseignant-es des deux cantons).

NE: Jeu de cartes *Conj'Unik* pour aborder de manière ludique la conjugaison au cycle 2 et jeu de cartes *Babillages* pour améliorer la production de l'oral au cycle 3. À signaler également un nouveau moyen d'enseignement des cultures religieuses et humanistes pour partir à la découverte des religions en 5^e année.

VS: Introduction de nouvelles séquences en économie familiale en 11^e année.

VD: Au postobligatoire, les élèves des gymnases auront désormais accès à la première édition numérique complète du moyen d'enseignement *Modulo*.

Profil de compétences transversales (PCT)

Concrétisation de l'article 16 de la Convention scolaire romande, l'instrument PCT vise à permettre à chaque élève de mieux se connaître, en l'amenant à prendre conscience des compétences transversales déjà mobilisées au quotidien. En s'autoévaluant au regard de ses compétences transversales, l'élève pourra identifier ses forces et ainsi se projeter de manière plus éclairée dans des projets personnels à visée scolaire et/ou professionnelle. Cet outil s'inscrit dans les dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle cantonaux déjà existants au cycle 3.

L'instrument PCT se compose de quatre séquences d'enseignement qui s'étendent sur les trois années du cycle 3. Elles permettront aux élèves d'identifier leurs points forts parmi 28 compétences transversales et de cerner lesquelles développer encore en vue de leur projet après la scolarité obligatoire. Une attestation de compétences transversales est délivrée à chaque élève en 10^e année pour étoffer son dossier de candidature.

Les cantons romands se sont donné cinq ans pour introduire l'Instrument PCT dans leurs écoles.

Santé et bien-être

Concernant la santé et le bien-être des élèves, les cantons mettent, cette année, l'accent sur la prévention, tant des comportements à risque (**GE** et **VD**) que du décrochage scolaire (**VS**, **VD**), du (cyber)harcèlement (**GE**) ou de la violence (**JU**). Les mesures annoncées concernent le renforcement de l'encadrement scolaire (**VD**), les enseignant-es ressources pour le *vivre ensemble* (**VS**), le renforcement du travail social dans les écoles (**FR**) ou encore la promotion d'une alimentation saine

et de l'activité sportive (**GE**). Au **JU** et au **TI**, afin de faire face à des situations de plus en plus fréquentes de jeunes souffrant de problèmes psychiques, sociaux ou affectifs, des groupes de travail sont mis en place pour chercher des solutions innovantes afin de créer un environnement d'apprentissage sûr et harmonieux pour chaque élève. **VS** signale également la finalisation de la phase test du projet *Les gestes qui sauvent*.

Migration

Depuis mars 2022, les cantons ont fait face à l'arrivée de réfugié-es ukrainiens, avec des élèves à scolariser dans tous les degrés scolaires. L'augmentation des effectifs des jeunes migrant-es (pas uniquement en provenance d'Ukraine) s'ajoute à celle des résident-es, plus ou moins importante selon les cantons, impliquant l'ouverture de nouvelles classes et l'engagement de personnel supplémentaire.

La visée première reste toujours et unanimement l'intégration dès que possible des enfants migrants dans les classes ordinaires, tout en leur dispensant un soutien langagier en parallèle.

Changements structurels

Comme chaque année, des changements structurels sont annoncés, avec cette fois des modifications de grilles horaires, l'introduction de jours joker ou des réflexions autour de réformes du système scolaire.

GE: Les changements structurels introduits l'année passée (évolution des bulletins scolaires en 1^{re} et 2^e années, abandon de la distinction entre Français I et Français II, découpage de l'année scolaire en deux semestres au primaire) avaient pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement sans baisser les exigences, en s'appuyant sur des résultats de recherche faisant consensus. Un premier bilan ouvre plusieurs perspectives: a) consolider et s'appropriier le premier train de mesures; b) approfondir les réflexions globales autour de l'entrée en scolarité et développer de nouveaux dispositifs pour permettre une scolarité réussie pour l'ensemble des élèves; c) renforcer la relation famille-école, notamment autour de la communication auprès des parents; d) collaborer davantage avec l'institut de formation des enseignant-es pour la formation initiale; e) poursuivre l'évaluation accompagnante de la part du Service de la recherche en éducation (SRED).

TI: Cette rentrée est marquée par le début d'une phase pilote visant le dépassement du système à niveaux au degré secondaire I. Elle concerne six établissements scolaires pour un total de 369 élèves de 10^e année. Deux journées de formation ont été organisées cet été pour accompagner les enseignant-es concernés et créer les



© AdobeStock

conditions favorables à cette expérimentation. À noter également qu'un dispositif d'évaluation suivra la phase pilote avec des analyses quantitatives et qualitatives.

VS: L'évaluation en français fera désormais l'objet d'une seule note. Des directives apporteront un cadre à cette nouvelle approche.

Changements dans les grilles horaires:

GE: Déploiement de la 3^e période d'éducation physique pour tous les élèves du cycle 3, en conformité avec la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique.

JU: Afin d'améliorer la grille horaire du cycle 3, un groupe de travail a été chargé de redéfinir les options et l'attribution des disciplines. Cette démarche vise à proposer un cursus de formation adapté aux nouvelles orientations de la formation postobligatoire.

NE: Introduction d'une période de Médias, science informatique et usages en 8^e année, qui fait passer le total des périodes hebdomadaires à 31. Débutée en 7^e année en août 2022, cette introduction sera étendue aux années 9 et 10 de manière échelonnée jusqu'en 2025.

VS: Allocation d'une période par classe pour une étude dirigée.

Jours joker:

Une année après l'introduction de quatre demi-journées joker à **FR**, une première évaluation via un sondage auprès des directions d'école a été réalisée. Elle montre que la majorité des demandes a permis d'anticiper ou de prolonger les vacances avec 80 % des demandes qui portent sur une journée. Un peu moins de 18 000

demandes ont été faites pour les 40 000 élèves que compte l'école obligatoire fribourgeoise. **VS** annonce l'introduction de deux jours de congé sans justification par an pour chaque élève, sous certaines conditions, tandis que **VD** amorce une réflexion sur le sujet.

Autres thématiques abordées

Situation de l'emploi dans l'enseignement et effectifs des élèves

La pénurie d'enseignant-es concerne essentiellement la partie germanophone des cantons bilingues, particulièrement importante cette année pour **BE** avec une trentaine de postes à durée indéterminée encore à repourvoir au moment de la rentrée. Des solutions adaptées ont été élaborées dans les écoles concernées, cependant, certains établissements ont pu être obligés

BE: Les instituts de formation des enseignant-es font continuellement évoluer leurs formations en organisant, par exemple, un CAS destiné aux titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger, des camps pour préparer les personnes qui enseignent sans diplôme d'enseignement, ou encore des séminaires à l'intention des enseignant-es en réinsertion professionnelle.



© AdobeStock

Des mesures visant à soutenir le personnel des écoles ont été prises ou le seront prochainement. Par ailleurs, un projet de modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant sera bientôt mis en consultation et la Direction de l'instruction publique et de la culture étudie la possibilité d'une revalorisation de la classe de salaire. Afin de décharger les directions d'école, des mesures sont prises pour revoir l'organisation scolaire ou pour réduire leur charge administrative en renforçant l'effectif de leur secrétariat. Il est également prévu, dans un

de regrouper temporairement des classes. À **FR**, la pression est moins forte que l'année passée et le nombre d'enseignant-es non formés pour pourvoir les postes restés vacants reste faible. Des défis sont posés par la pénurie d'enseignant-es également en **VS**, surtout dans le Haut-Valais, même si des solutions ont été trouvées partout pour cette rentrée. Afin de soutenir les remplaçant-es ne disposant pas de formation pédagogique, une phase pilote est planifiée pour accompagner les personnes au début de leur activité d'enseignant-e. Les mesures déjà mises en place dans les trois cantons pour faire face à cette pénurie sont reconduites et augmentées de nouvelles solutions.

deuxième temps, d'augmenter sensiblement les postes de direction des établissements de l'école obligatoire et de renforcer l'équipe de titulaires de fonctions spéciales.

JU: Dans le but d'offrir aux enseignant-es les outils nécessaires pour accompagner au mieux chaque élève dans son parcours éducatif, le conseil pédagogique mettra cette année l'accent sur la gestion de classe, l'intégration des nouveaux moyens d'enseignement romands et le renforcement des mesures d'aide à l'apprentissage. Un échange entre le corps enseignant, le Chef de département et le Chef du Service de l'enseignement sera en outre organisé dans chaque établissement, comme cela avait déjà été fait en 2017-2018.

TI: Comme chaque année, le département organise deux journées de formation (15 ateliers et 6 conférences) pour les enseignant·es et les cadres scolaires de l'école obligatoire avec pour titre *Reconnaitre et accueillir la complexité*. Depuis 2015, plus de 6 000 personnes ont ainsi pu profiter de telles journées.

VS: Le canton s'apprête à investir 30 millions de francs pour des mesures visant à améliorer les conditions d'enseignement et à accorder plus de temps pour accompagner les élèves, étudiant·es et apprenti·es. Parmi ces mesures figurent, par exemple, la revalorisation du titulariat, l'augmentation du budget de la formation continue, le renforcement des périodes attribuées à la médiation scolaire et la généralisation des enseignant·es-ressources ou encore l'assouplissement des normes d'organisation de l'année scolaire. À signaler également, la mise en œuvre de la formation pour les remplaçant·es.

Plusieurs cantons (**FR, GE, NE, VD**) annoncent avoir recruté des enseignant·es supplémentaires pour faire face à l'ouverture de nouvelles classes suite à l'augmentation démographique, à laquelle s'ajoute l'arrivée de jeunes migrant·es. Du personnel supplémentaire a également été engagé pour l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Enseignement des langues

L'enseignement des langues et plus particulièrement l'apprentissage de l'allemand (via des classes bilingues ou des enseignements par immersion) est mis en avant dans les communiqués de trois cantons:

FR: Le projet pilote des classes bilingues en 1^{re} et 2^e années à l'école francophone et alémanique de la Vignettaz à Fribourg entame sa dernière année. Le bilan de ces deux premières années est très positif et les suites à donner à ce projet seront déterminées durant l'automne 2023.

NE: L'enseignement de l'allemand par immersion au niveau cantonal remporte un très large succès. Il concerne désormais 14 % des élèves de l'école obligatoire et se décline en deux options: PRIMA (PROjet d'IMmersion en Allemand) et ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand). Les chiffres de cette année dépassent les prévisions annoncées dans le concept cantonal de l'enseignement des langues, qui attendaient notamment que tous les centres scolaires déploient au moins une filière d'enseignement de l'allemand par immersion complète (de la 1^{re} à la 11^e année) à l'horizon 2038. Ceci implique de débiter la mise en place d'au moins une filière par centre au plus tard en 2027.

Communiqué de presse du Syndicat des enseignant·es romand·es (10.8.2023)

1. «Une nouvelle année scolaire démarre avec des solutions d'urgence. L'association faitière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) en a assez de la politique de replâtrage des cantons. En collaboration avec des sections cantonales, elle lance un "Plan d'action pour la qualité de l'éducation" pour lutter contre le manque de personnel dans les écoles.»
2. «La violence à l'école: Le Syndicat des Enseignant·es Romand·es (SER) observe cette évolution avec inquiétude. Le président du SER déclare: " Les autorités ne peuvent pas rester les bras croisés lorsque les enseignant·es sont menacés".»
3. «L'intelligence artificielle met l'école au défi. Les interdictions ne sont toutefois pas une solution. Les associations d'enseignant·es veulent contribuer à établir une approche responsable de la technologie du futur.»

VS: Afin de favoriser le bilinguisme, le canton du Valais encourage la mobilité des jeunes en formation dans tous les degrés, ainsi que des jeunes diplômé·es, en augmentant le nombre de participant·es aux programmes proposés: des échanges virtuels à l'école primaire et un programme d'échange *Deux langues — ein Ziel* en 9^e année. Au degré secondaire II, sont prévus une semaine de projets dédiés aux langues cantonales pour toutes les classes de 1^{re} année et la *Semaine nationale des échanges* du 13 au 17 novembre 2023.



Pédagogie spécialisée

Tous les cantons poursuivent leurs efforts vers une école inclusive. Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers, au bénéfice de mesures d'aide renforcées sont en principe scolarisés à l'école ordinaire. La scolarisation dans une école spécialisée est envisagée uniquement quand l'école ordinaire ne parvient pas à assurer une prise en charge adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève. Plusieurs cantons signalent l'augmentation d'enfants à besoins éducatifs particuliers pouvant créer des problèmes de prise en charge. C'est notamment le cas pour **GE** qui signale un besoin important d'infrastructures adaptées en enseignement spécialisé, auquel s'ajoute une pénurie de personnel qualifié.

Plusieurs mesures sont annoncées pour soutenir les élèves, les enseignant-es ou les établissements scolaires. **FR** annonce des mesures pour la prise en charge des difficultés comportementales, l'amélioration du travail social en milieu scolaire et la médiation scolaire ou encore la mise en place d'un Centre Intervention Précoce Intensive. **VS** prévoit l'octroi de moyens supplémentaires, l'élargissement du projet Enseignant ressource pour le *vivre ensemble* (ERVE), qui vise à offrir un soutien aux élèves en difficulté et aux enseignant-es, et la création d'un poste de coordination avec pour objectif de fournir un service de consultation, de soutien aux écoles et de sensibilisation de tous les partenaires.

À la suite de visites de terrain, d'une enquête approfondie et du travail mené avec les représentant-es du corps enseignant, des directions d'établissement et des associations de parents d'élèves, des correctifs sont apportés dans l'application de l'école à visée inclusive du canton de **VD**. Douze améliorations concrètes seront déployées et les discussions avec les partenaires se poursuivront, afin que d'autres mesures puissent l'être pour la rentrée prochaine. La volonté d'intensifier le coenseignement devrait, en outre, apporter dès l'année scolaire 2024-2025 un soutien de la classe dans son entier, sans qu'une «étiquette» soit apposée sur chaque enfant.



© AdobeStock

Durabilité

Trois cantons annoncent un renforcement du domaine de l'éducation en vue du développement durable en lien avec les Plans climat des cantons. **FR** annonce l'organisation d'une semaine climatique cantonale et l'élaboration d'un guide à l'attention des écoles, afin de soutenir leur développement vers l'objectif de durabilité tout en intégrant la stratégie cantonale d'Éducation numérique (ÉN). En **VS**, des activités sont organisées pour inciter les jeunes à adopter un comportement

alimentaire sain et durable et les sensibiliser à une meilleure gestion des ressources énergétiques. Dans le canton de **VD**, la validation de la mesure *La formation, moteur du changement* permettra notamment de renforcer le réseau des référent-es durabilité dans les établissements, de financer l'organisation de journées ou de semaines dédiées ou encore de valoriser les filières de formation professionnelle participant en particulier à la transition énergétique.

Relation famille-école

La collaboration entre l'école et les familles est un facteur important pour le bon déroulement de la scolarité des élèves, bénéfique autant pour les familles que pour le corps enseignant. Dans ce but, **FR** généralise l'utilisation de l'application Klapp comme solution cantonale pour toute communication numérique instantanée, **GE** veut renforcer la communication auprès des parents et **VS** met en avant la brochure explicative sur le

fonctionnement de l'école avec les droits et les devoirs de chaque partenaire (traduite en 16 langues). Pour cette rentrée scolaire, **VD** met également l'accent sur les relations entre l'école et les parents, reconnaissant ces derniers comme véritables partenaires: le but est de faciliter la vie des parents, d'éviter la surcharge des enseignant-es et de réduire incompréhensions et frictions.

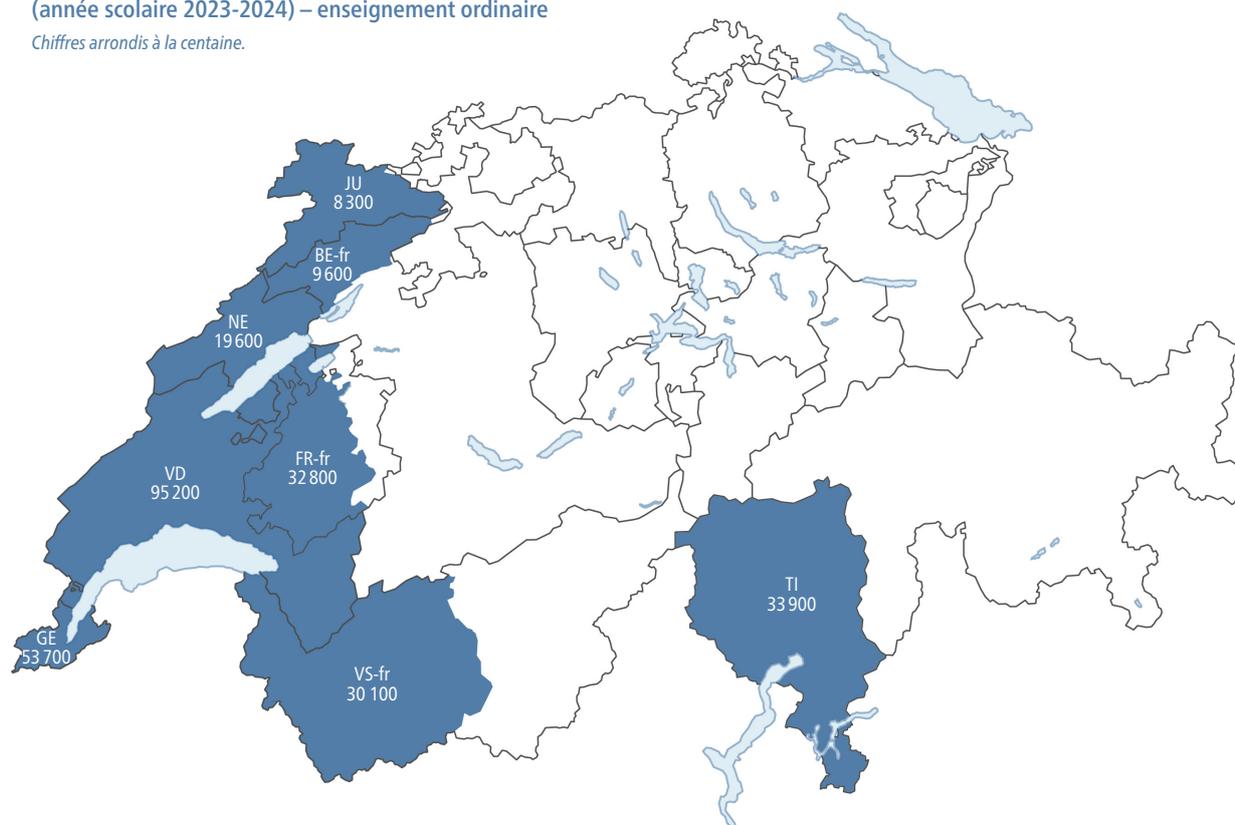
La rentrée en chiffres

Environ 283 200 élèves ont fait leur rentrée à l'école obligatoire dans l'Espace latin de la formation, entre le 14 et le 28 août 2023 (277 200 pour l'année scolaire 2022-2023). La carte ci-dessous présente les effectifs mentionnés dans les communiqués de rentrée ou directement par les cantons. Ils sont basés sur des estimations souvent faites en juin au moment des enregistrements. Les chiffres officiels sont disponibles au cours de l'automne.

Globalement, les cantons signalent une augmentation régulière des effectifs au fil des ans (sans compter les jeunes ukrainien-nes). L'impact financier est important pour les cantons qui doivent prévoir la construction de nouveaux établissements et augmenter les effectifs du personnel des écoles.

Estimation des effectifs des élèves à la rentrée (de la 1^{re} à la 11^e année) de l'Espace latin de la formation (année scolaire 2023-2024) – enseignement ordinaire

Chiffres arrondis à la centaine.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Informations officielles des cantons romands et du Tessin: 2023-2024

Biton, Ilan. (2022). *Le Profil de Compétences Transversales (PCT), un instrument pédagogique au service des élèves*. Bulletin CIIP, 6, 71-73.

INFOGRAPHIES – *Vacances scolaires: que font les autres pays?*, par La rédaction numérique de France Inter, publié le mercredi 28 juin 2023.